
DELIBERATION

CONSEIL DEPARTEMENTAL

30 Juin 2016

OBJET : Etats des Restes à recouvrer et Admissions en Non-Valeur du Payeur départemental.

L'an deux mille seize et le Jeudi trente Juin, à dix heures, le Conseil Départemental s'est réuni en session ordinaire dans le lieu accoutumé de ses séances, sous la présidence de Madame Martine VASSAL.

ETAIENT PRESENTS :

Rébia BENARIOUA, Sabine BERNASCONI, Solange BIAGGI, Patrick BORE, Danièle BRUNET, Marie-Pierre CALLET, Laure-Agnès CARADEC, Sylvie CARREGA, Corinne CHABAUD, Sandra DALBIN, Brigitte DEVESA, Anne DI MARINO, Maurice DI NOCERA, Jean-Claude FERAUD, Gérard FRAU, Hélène GENTE-CEAGLIO, Bruno GENZANA, Jacky GERARD, Valérie GUARINO, Rosy INAUDI, Claude JORDA, Nicole JOULIA, Nicolas KOUKAS, Eric LE DISSES, Lucien LIMOUSIN, Richard MALLIE, Christophe MASSE, Danielle MILON, Véronique MIQUELLY, Yves MORAINÉ, Lisette NARDUCCI, Benoît PAYAN, Jean-Marc PERRIN, Henri PONS, Christiane PUJOL, René RAIMONDI, Aurore RAOUX, Didier REAULT, Maurice REY, Denis ROSSI, Lionel ROYER-PERREAUT, Patricia SAEZ, Thierry SANTELLI, Evelyne SANTORU-JOLY, Josette SPORTIELLO, Geneviève TRANCHIDA, Martine VASSAL, Jean-Marie VERANI, Frédéric VIGOUROUX

ETAIENT EXCUSES :

Martine AMSELEM donne procuration à Lisette NARDUCCI,
Jean-Pierre BOUVET donne procuration à Jean-Marc PERRIN,
Gérard GAZAY donne procuration à Didier REAULT,
Henri JIBRAYEL donne procuration à Josette SPORTIELLO,
Marine PUSTORINO donne procuration à Sabine BERNASCONI,
Michèle RUBIROLA donne procuration à Benoît PAYAN

ETAIENT ABSENTS :

Sylvia BARTHELEMY,
Jean-Noël GUERINI,
Haouaria HADJ-CHIKH

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

SEANCE PUBLIQUE DU 30 Juin 2016
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT

DELIBERATION

OBJET : Etats des Restes à recouvrer et Admissions en Non-Valeur du Payeur départemental.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 30 Juin 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- de constater que l'état des restes à recouvrer, arrêté au 31 décembre 2015, s'établit à 91 335 464,65 € au titre du budget général et à 299 283,78 € au titre des budgets annexes et confirmer la poursuite du recouvrement de ceux-ci,
- d'admettre en non-valeur une somme de 889 476,06 €, dont 845 701,67 € au titre du budget général et 43 774,39 € au titre des budgets annexes.

à l'Unanimité

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée